

TARIFS POUR LA LÉGALISATION DE DOCUMENTS

DEMANDES PAPIER ET SUR CERTIFY.CH

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2025

1. Certificat d'origine (CO)

- ad valorem 2 %o		
- au minimum	CHF	25.-
- au maximum	CHF	250.-

Un plafond d'un montant de CHF 250, calculé ad valorem, s'applique désormais aux dossiers de légalisation. Un dossier de légalisation peut consister en un certificat d'origine avec les attestations d'origine associées (factures jointes).

2. Facture commerciale (VISA) ou facture pro-forma

- délivrée indépendamment d'une déclaration d'origine	idem point 1.
- délivrée en plus d'une déclaration d'origine	CHF 25.-

3. Annulation d'un certificat d'origine ou facture (uniquement dans le courant du mois)

CHF 25.- (35.- non-membre)

4. Duplicata

CHF 25.- (35.- non-membre)

5. Attestation d'origine interne

- ad valorem 2 %o		
- au minimum	CHF	25.-
- au maximum	CHF	125.-

6. Liste de prix et autres attestations diverses (VU)

CHF 25.- (40.- non-membre)

7. Certificat CITES

CHF 10.-

8. Document ORIGINAL (supplémentaire)

CHF 25.-

9. Copie

CHF 10.-

10. Service spéciaux

CHF 20.- (25.- non-membre)

Pour des services spéciaux et l'exécution des attestations spéciales, ainsi que des contrôles intensifs pour les attestations d'origine

Le prix des formulaires, des photocopies et les frais postaux ne sont pas compris dans ces émoluments. Par ailleurs, seule la vente de ces derniers est soumise à la TVA.

Les documents attestés sont facturés à la fin du mois tant pour les membres que les non-membres.

Les dossiers présentés au guichet et envoyés par courrier postal, sont traités dans les 24 heures. Une taxe express de CHF 50.- (CHF 80.- pour les non-membres – hors taxes) sera facturée pour tout dossier urgent devant être traité hors délai.